



Séance du 2 avril 2025

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 25
Pour : Unanimité

Convocation du : 19 mars 2025
Date d'affichage : 20 mars 2025

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 7 avril 2025 et publication du
7 avril 2025.

Délibération N° 02-25-16

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, M. CARLIER Jean-Louis, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, Mme WOLOSZ Angélique, Mme MALECHA Sandrine, M. FLUET Guillaume, M. MERESSE Alain, Mme TOURNEUR Nathalie, M. FILLIERE Patrick, M. SION Fabrice, M. QUILLIOT Philippe, M. ARCHIE Patrick, M. JANIACZYK Jean-Marc.

Absents excusés et représentés: M. LAGACHE Frédéric, M. VAN MEENEN Laurent, Mme DELEDICQUE Sylvie, Mme CLAEYMAN Isabelle, Mme DERBAY Savéria.

Absente excusée et non représentée: Mme RUBY Valérie

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

OBJET

VOTES DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2025

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu la tenue du débat sur le rapport d'orientation budgétaire le 19 février 2025,

Monsieur Pierre CROXO, maire-adjoint, délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux ressources humaines, rappelle que par délibération n°02-24-15 du 10 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe d'habitation (TH) : 25,42 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 49,26 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 90,5 %



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- De maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024, à savoir :
 - o TH : 25,42 %
 - o TFPB : 49,26 %
 - o TFPNB : 90,50 %

- de charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

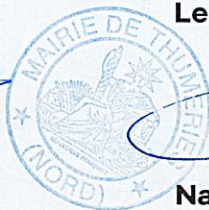
Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,



Magali CIESIELSKI.

Le Maire,



Nadège BOURGHELLE-KOS.



Commune de Thumeries

2, rue Léon Blum 59239 Thumeries
téléphone 03 20 16 85 95 - fax 03 20 16 85 90
contact@thumeries.fr
www.thumeries.fr